

De nouvelles missions pour les RASED ?

LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS À L'ÉCOLE ORDINAIRE

Une évolution des fonctions entre 2002 et 2009 ?

⦿ Comment lire les textes ?

- La circulaire de 2002 traite de l'adaptation et de l'intégration scolaire.
- Les deux situations sont bien distinctes et renvoient aux deux structures RASED et CLIS
- La circulaire de 2009 concerne uniquement les fonctions des RASED
- De ce fait, toute mention d'élèves en situation de handicap dans la circulaire de 2009 concerne les membres des RASED

Circulaire de 2002 : des besoins et structures distincts

- Si nécessaires soient ces démarches (la différenciation), elles peuvent ne pas suffire pour certains élèves dont la situation nécessite une attention plus soutenue,
 - soit parce qu'ils présentent des difficultés marquées, exigeant une analyse approfondie et un accompagnement spécifique,
 - soit parce qu'ils expriment des besoins particuliers, en relation avec une déficience sensorielle ou motrice ou avec des atteintes d'origines diverses perturbant leur fonctionnement mental.
- C'est pour répondre aux besoins de ces élèves qu'ont été créés,
 - d'une part, les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté,
 - d'autre part, les classes d'intégration scolaire.

Les besoins

Les structures

Circulaire de 2009 : une mission d'expertise ...

- ⊙ Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires apportent leur expertise au sein de l'équipe enseignante de l'école.
- ⊙ Ils contribuent à l'observation des élèves identifiés par l'enseignant de la classe, à l'analyse de leurs compétences et des difficultés qu'ils rencontrent et à la définition des aides nécessaires.
- ⊙ Le cas échéant, ils aident au repérage des élèves en situation de handicap et à la réalisation des projets personnalisés de scolarisation.

**Observation, analyse,
définition des aides**

**Repérage des ESH et
réalisation des projets**

Et une mission d'aide aux équipes :

- L'aide personnalisée, ou les stages de remise à niveau au cours moyen, lorsqu'ils sont mis en place, peuvent se révéler insuffisants ou inadaptés pour **certains élèves**,
- soit parce ceux-ci présentent des difficultés marquées exigeant une analyse approfondie et un accompagnement spécifique,
- soit parce qu'ils manifestent des besoins particuliers en relation avec une déficience sensorielle ou motrice ou des atteintes perturbant leur fonctionnement cognitif et psychique ou leur comportement.
- Pour aider **ces élèves**, les enseignants spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) viennent renforcer les équipes pédagogiques en apportant des compétences spécifiques permettant de **mieux analyser ces situations particulières et de construire des réponses adaptées**. Quand un élève relève successivement, voire concomitamment, de l'aide personnalisée et de l'aide spécialisée, il convient de garantir la complémentarité entre les deux modes d'action.

Les situations

Les actions

Les deux extraits, mis en perspective : une aide indirecte

- ◎ Pour les élèves en situation de handicap :
 - Apporter une expertise pour ...
 - Repérer les élèves en situation de handicap
 - Réaliser les projets personnalisés de scolarisation.
- ◎ Pour les élèves à besoins spécifiques :
 - Renforcer les équipes pour ...
 - Mieux analyser ces situations particulières
 - Construire des réponses adaptées.

L'aide directe :

- ⦿ Les enseignants spécialisés apportent une aide directe **aux élèves en difficulté. (On ne parle plus ici des élèves à besoins spécifiques).**
- ⦿ Les enseignants spécialisés peuvent intervenir directement dans la classe, regrouper des élèves pour des durées adaptées à leurs besoins, ou leur apporter une aide individuelle.

Synthèse :

- ⊙ La circulaire de 2009 « Fonctions des RASED » prescrit explicitement aux enseignants des RASED d'apporter **une aide aux équipes pour le suivi des élèves en situation de handicap ou à besoins spécifiques**. En ce qui concerne les élèves, c'est **une aide indirecte**.
- ⊙ **L'aide directe** concerne les élèves en difficulté. Implicitement, le texte autorise donc **un suivi par le RASED des élèves en situation de handicap ou à besoins spécifiques, dans les mêmes conditions que les autres élèves de l'école, c'est-à-dire si les dispositifs non spécialisés sont insuffisants**.

Comment aider à repérer les élèves en situation de handicap :

- ◎ **Compétences nécessaires :**
 - Connaître les différentes situations de handicap
 - Connaître les signes qui doivent alerter ou savoir où chercher ces renseignements
 - Savoir différencier le handicap de la difficulté scolaire simple
- ◎ **A quelle occasion ?**
 - À l'occasion d'observations ou de suivis
 - A la demande explicite des équipes
- ◎ **Que faire alors ?**
 - C'est un simple repérage qui doit évidemment donner lieu à un diagnostic par un professionnel habilité
 - L'enseignant spécialisé ne doit pas *annoncer le handicap*, pas plus que l'enseignant de la classe, Ils peuvent tout au plus faire part prudemment de leurs observations et conseiller aux parents une consultation chez un spécialiste, un bilan par le psychologue scolaire ...

Comment aider à réaliser les PPS ?

- ⊙ En aidant les enseignants à lire les PPS
- ⊙ En les informant sur les partenaires de la scolarisation et leur rôle
- ⊙ En les informant sur les ressources disponibles

- ⊙ En aidant les enseignants à construire les Projets Pédagogiques Individualisés, qui sont la mise en œuvre des PPS au sein de la classe.

Comment aider à analyser les situations :

- ⦿ Observer les élèves à besoins spécifiques au travail, individuellement ou dans la classe
- ⦿ Utiliser son expertise d'enseignant spécialisé pour :
 - Déterminer les compétences acquises et à acquérir
 - Identifier les manières d'apprendre et les aides qui peuvent être apportées

Construire des réponses adaptées :

- ⊙ Aider l'enseignant à construire des adaptations pédagogiques
- ⊙ Observer l'usage qu'en fait l'élève
- ⊙ Faire un retour à l'enseignant ...
- ⊙ L'aide directe semble possible, mais elle n'est pas la réponse première à apporter et elle n'est pas explicitement demandée par les textes ...

Quelle peut-être *l'expertise* de l'enseignant spécialisé ?

Il peut aider à :

- ⊙ Croiser les regards entre les différents professionnels, être médiateur
- ⊙ Faire appel aux compétences des parents et à leur collaboration
- ⊙ Observer et analyser les performances de l'élève
- ⊙ Rédiger des projets
- ⊙ Faire des recherches
- ⊙ Analyser les évaluations
- ⊙ Construire et évaluer des adaptations
- ⊙ Faire évoluer la demande de l'enseignant par rapport à l'élève ou aux parents
- ⊙ Connaître des ressources, des possibilités ...
- ⊙ Supporter de ne pas se savoir comment aider un élève et de devoir chercher des réponses individualisées
- ⊙ Assurer une mission de prévention pour le repérage et la construction de certaines aides